

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal du mercredi 5 novembre 2008

N° 21 / 2006 - 2011

Présidence de M. Frédéric Ambresin

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2008.
- 2. Assermentation d'une Conseillère communale.
- 3. Communications du Bureau.
- 4. Communications de la Municipalité.
- 5. Préavis de la Municipalité :
 - N° 47/11.08 Budget de l'exercice 2009; (Commission des finances)
 - N° 48/11.08 Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public au Sentier du Moulin; (EM)
 - N° 50/11.08 Ratification de la dissolution de l'Association des communes de la région morgienne (ACRM)

 Démission de la Plate-forme économique de La Côte (PEC) et Adhésion à l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM). (SVI)
- 6. Rapports de commissions :
 - N° 36/10.08 Demande d'un crédit de CHF 660'000.00, soit de CHF 180'000.00 en 2008, CHF 270'000.00 en 2009 et CHF 210'000.00 en 2010, pour le remplacement des véhicules de la Direction infrastructures et énergies (IE) ainsi que pour un véhicule du Centre de vie enfantine (CVE), Direction jeunesse et sécurité sociale;

- N° 33/11.08 Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement, au carrefour Paderewski/Dufour, des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges par des appareils numériques relevant les infractions feux rouges et vitesse;
- N° 40/11.08 Arrêté d'imposition pour l'année 2009 Rapport de majorité et rapport de minorité;
- N° 43/11.08 Demande d'un crédit de CHF 415'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Tanneurs;
- N° 45/11.08 Réponse au postulat de M. Alexandre Jaquinet.
- 7. Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser ou définir la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges, et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un différent mode de gestion et/ou de propriété Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
- 8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
- 9. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

- 100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués, dont une sera assermentée en début de séance.
 - 8 sont absents.
 - 92 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (excusés)

Arlette BERGUNDTHAL Claude BRUNNER
Bertrand GILLIARD Gennaro SCOTTI

Mustapha CADIR Pierre TONDA

Conseillères et Conseillers absents (non excusés)

Carlos ARIAS Giuseppina BIERI

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2008

2. Communication de la Municipalité

N° 49/11.08 Municipalité en corps

Objet: Réponse au vœu de la Commission des finances concernant le

budget 2009

3. Préavis de la Municipalité

N° 47/11.08 *Municipalité en corps*Objet : Budget de l'exercice 2009

N° 48/11.08 Direction des infrastructures et énergies

Objet: Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement de

l'éclairage public au Sentier du Moulin

N° 50/11.08 Municipalité en corps

Objet: Ratification de la dissolution de l'Association des communes de la

région morgienne (ACRM)

Démission de la Plate-forme économique de La Côte (PEC) et Adhésion à l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges

(ARCAM)

4. Rapports de commissions

N° 36/10.08 Détermination de la Commission des finances

Objet: Demande d'un crédit de CHF 660'000.00, soit de CHF 180'000.00

en 2008, CHF 270'000.00 en 2009 et CHF 210'000.00 en 2010, pour le remplacement des véhicules de la Direction infrastructures et énergies (IE) ainsi que pour un véhicule du Centre de vie

enfantine (CVE), Direction jeunesse et sécurité sociale

N° 33/11.08 Direction de la sécurité publique et protection de la population

Objet: Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement, au

carrefour Paderewski/Dufour, des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges par des appareils

numériques relevant les infractions feux rouges et vitesse

N° 40/11.08 Municipalité en corps

Objet: Arrêté d'imposition pour l'année 2009 – Rapport de majorité et

rapport de minorité

N° 43/11.08 Direction des infrastructures et énergies

Objet: Demande d'un crédit de CHF 415'000.00 pour le renouvellement

des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue

des Tanneurs

N° 45/11.08 Administration générale, culture et tourisme
Objet: Réponse au postulat de M. Alexandre Jaquinet

5. Détermination de la Municipalité sur le postulat Philippe Deriaz et consorts du 4 juin 2008, qui invite la Municipalité à préciser ou définir la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges, et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un différent mode de gestion et/ou de propriété

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2008

Le Secrétaire informe le Conseil qu'il faut apporter les modifications suivantes au procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2008 :

En page 428 : M. Max Binz était excusé mais son message s'est égaré dans les méandres Internet.

En page 435 : les conclusions du préavis N° 32/6.08 sont acceptées à une majorité évidente et non à l'unanimité des avis exprimés.

En page 438 : 3^e paragraphe, la 2^e phrase doit être modifiée comme suit : "Or un parking souterrain relève des constructions nouvelles, et partant de la compétence du Conseil communal".

En page 440 : la dernière phrase de l'intervention de Mme Dominique-Anne Kirchhofer doit être modifiée comme suit : "Comme le permet l'art. 62 al. 3 du Règlement du Conseil, et pour éviter que la Municipalité ne puisse se prévaloir du principe juridique *ne bis in idem*, elle retire la motion du Groupe radical déposée le 4 avril 2008, tout en précisant d'ores et déjà que celui-ci reste attentif et se réserve la possibilité de déposer une nouvelle motion sur cet objet".

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Assermentation d'une Conseillère communale.

Dans sa séance extraordinaire du 5 novembre 2008, le Bureau a élu **Mme Ertan** ÖZBATUR, du Groupe des socialistes, verts et indépendants, en remplacement de Mme Iris Ratkoceri.

La nouvelle Conseillère communale est conduite par l'huissier devant l'assemblée et assermentée selon la loi et la coutume.

3. Communications du Bureau

Le Président rappelle que des votations fédérales et cantonales auront lieu le 30 novembre prochain. Les objets des votations sont les suivants :

Votations fédérales :

- Initiative populaire "Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine"
- 2. Initiative populaire "Pour un âge de l'AVS flexible"
- Initiative populaire "Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse"
- 4. Initiative populaire "Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse"
- 5. Modification de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes

Votations cantonales:

- Modification de l'article 131 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (Désignation des juges assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal)
- 2. Décret du 20 mai 2008 accordant un crédit d'investissement de CHF 390'000.00 dans le cadre de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) pour les études et la mise au point du projet Ying-Yang en vue de sa mise à l'enquête sur le site de Bellerive, la détermination du montant de son investissement et la détermination de ses coûts d'exploitation.
- 3a. Initiative populaire "Fumée et santé"
- 3b. Contre-projet du Grand Conseil
- 3c. En cas d'acceptation, à la fois de l'initiative et du contre-projet, l'électeur doit donner sa préférence entre l'initiative et le contre-projet.

Le Président donne lecture d'une lettre, reçue le 2 octobre, de M. Mario Ferracina qui constate que les parkings des centres commerciaux en ville sont payants, alors que celui de la Gottaz est gratuit. Il pense que les centres commerciaux devraient faire un geste, p. ex. parking gratuit pour 15 minutes ou de 19 à 23 heures, et également le dimanche et les jours fériés.

Cet objet n'étant pas du ressort, du Conseil communal, une lettre dans ce sens sera envoyée à M. Ferracina.

En date du 8 octobre, le Président a reçu une lettre le l'Association "La Barque des Enfants" à Vevey qui propose aux membres du Conseil communal de lui reverser leurs jetons de présence du mois de décembre afin qu'elle puisse continuer ses activités. Les membres du Conseil intéressés sont priés de le faire savoir au secrétaire.

Le Président tient cette lettre et le rapport d'activité de cette association à disposition des membres intéressés.

Les membres de la commission pour la Maison du dessin de presse (préavis N° 26/6.08) sont priés de se réunir devant le perchoir à la fin de la séance.

4. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce qu'il y a une communication écrite (N° 49/11.08) en main des membres du Conseil et une communication verbale plus une présentation du Budget 2009.

M. le Municipal Frédéric JOMINI annonce que, dès le 7 novembre 2008, il sera possible de faire le plein de gaz naturel carburant GNC à la station MIGROL de la rue de Lausanne 73 à Morges. Cette installation financée par la Ville de Morges et subventionnée par Gaznat permettra aux automobilistes de faire le plein avec une énergie plus respectueuse de l'environnement.

A fin 2007, le Conseil communal de Morges a octroyé aux Services industriels un crédit de CHF 355'000.00 pour la réalisation d'une station de distribution gaz naturel carburant. Plusieurs sites d'implantation ont été analysés. Le choix définitif s'est porté sur la station Migrol à la rue de Lausanne qui se réjouissait de pouvoir offrir cette alternative écologique à ses clients. Cet emplacement stratégique permettra aux automobilistes de la région morgienne de faire le plein avec du gaz naturel. Cette installation est soutenue par le fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables de la Ville de Morges ainsi que par une subvention versée par Gaznat.

Cette nouvelle borne de distribution permettra également le remplissage des poids lourds. A noter qu'il ne faudra pas plus de temps pour faire le plein d'un véhicule roulant au gaz naturel qu'avec un modèle à essence ou au diesel. Le carburant gaz naturel contient une certaine quantité de biogaz. Ce dernier représente l'avantage d'être une énergie renouvelable, ce qui rend d'autant plus écologique le gaz naturel carburant. Les déchets morgiens livrés à la centrale de méthanisation de Lavigny contribuent eux aussi à la production de ce biogaz. Ainsi la quantité de CO₂ dégagée par un véhicule roulant au gaz naturel sera 30 % moins élevée que celle issue de véhicules essence ou diesel et surtout aura le grand avantage de ne dégager aucune particule fine. Autre atout de ce carburant : son prix ! Il sera vendu à la colonne CHF 1.10 équivalent litre/essence. Bien que la technologie gaz naturel renchérisse quelque peu le coût d'achat du véhicule, le faible prix du carburant fait rapidement oublier cette différence.

M. le Municipal Eric ZUGER présente le budget 2009 élaboré par la Municipalité qui prévoit près de 107 millions de charges pour un peu moins de 103 millions de revenus. L'excédent de charges prévu s'élève à un peu plus de 4 millions. Nous sommes à la fin d'un cycle conjoncturel très favorable et les temps vont devenir plus difficiles pour le ménage communal.

La discussion est ouverte sur les communications.

M. Eric DECOSTERD remercie la Municipalité pour sa communication écrite N° 49/11.08 concernant la réponse au vœu exprimé par la Commission des finances en octobre 2008. La Commission des finances étudiera cette communication lors de sa prochaine réunion.

5. Préavis de la Municipalité

N° 47/11.08 Budget de l'exercice 2009.

Ce préavis est examiné par la Commission des finances.

N° 48/11.08 Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public au Sentier du Moulin.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Jean-Jacques AUBERT		Philippe BECK
Esther BURNAND		Stéphane DEWARRAT	
Valérie MERINO DE TIEDRA		Jean-Jacques REGAMEY	

N° 50/11.08 Ratification de la dissolution de l'Association des communes de la région morgienne (ACRM)

Démission de la Plate-forme économique de La Côte (PEC) et Adhésion à l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM).

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Laurent BEAUVERD		Daniel BUACHE
Dominique-Anne KIRCHHOFER		Valérie MERINO DE TIEDRA	
Jean-Marc PASCHE		Claude WILLOMMET	

6. Rapports de commissions

N° 36/10.08 Direction des infrastructures et énergies

Direction de la jeunesse et sécurité sociale

Objet: Demande d'un crédit de CHF 660'000.00, soit de CHF 180'000.00

en 2008, CHF 270'000.00 en 2009 et CHF 210'000.00 en 2010, pour le remplacement des véhicules de la Direction infrastructures et énergies (IE) ainsi que pour un véhicule du Centre de vie

enfantine (CVE), Direction jeunesse et sécurité sociale

M. Jean-Claude GOY, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité peut vivre avec cet amendement et elle se rallie aux conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

Au vote:

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés moins un avis contraire.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 620'000.00, soit CHF 180'000.00 en 2008, CHF 270'000.00 en 2009, CHF 170'000.00 en 2010 pour le remplacement des véhicules des Directions IE et JSS;
- 2. de dire que le montant de CHF 180'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 36'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009, que le montant de CHF 270'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 54'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010 et que le montant de CHF 170'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 34'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

N° 33/11.08 Direction de la sécurité publique et protection de la population

Objet : Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement, au carrefour Paderewski/Dufour, des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges par des appareils numériques relevant les infractions feux rouges et vitesse

M. Joan MERINO, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote:

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement, au carrefour Paderewski/Dufour, des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges par des appareils numériques relevant les infractions feux rouge et vitesse;
- de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 20'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009;
- de dire qu'une diminution de charges d'exploitation de CHF 6'000.00 (cpte 60000.3101.01 "Achats films et développement") sera effectuée dès le budget 2010;
- 4. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes d'exploitation (cpte 60000.3151.01 "Homologations") pour un montant de CHF 1'650.00 dès le budget 2010.

N° 40/11.08 Municipalité en corps

Objet: Arrêté d'imposition pour l'année 2009 - Rapport de majorité et

rapport de minorité

- **M.** Eric DECOSTERD, président de la Commission des finances et rapporteur de la majorité de la commission, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.
- **M. Vincent JAQUES**, rapporteur de la minorité de la commission, demande d'apporter une correction au rapport de minorité. En page 2, 2^e ligne, il faut lire : La demande d'augmentation de **3,5 points** d'impôt, en 2004 Puis il lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité maintient ses conclusions qui sont identiques à celles du rapport de minorité.

Depuis des années, les municipalités successives ont suivi les consignes du Conseil communal qui étaient de diminuer la dette et tous les partis politiques ont fait de cette diminution une priorité communément admise. S'agissant de la politique financière de la commune, toutes les formations politiques ont pris position en faveur de cet objectif partagé. Un référendum relatif à l'endettement admissible a même été gagné devant le peuple fixant très clairement cet objectif pour l'exécutif.

Si l'on s'autorise un bref regard rétrospectif, on s'aperçoit que notre commune a connu au début des années 90 un endettement important dû au fait que les impôts ont été diminués alors que la Commune devait affronter d'importants investissements pour faire face à son développement. Privée des ressources financières nécessaires, devant affronter une période de récession importante (rappelons-nous les efforts qui ont dû être admis pour lutter contre le chômage durant les années 90) la Commune a plongé dans une situation financière obérée qui a lesté l'agenda politique de la Ville durant près de 15 ans. Le contribuable a profité sur une très courte période d'un abaissement des impôts,

cependant le Conseil communal a été contraint très rapidement d'augmenter le taux d'imposition de 10 points en deux étapes pour rattraper la situation. Au final, l'effet de relance souhaité à l'époque n'a pas déployé les effets escomptés, l'endettement occasionné a en revanche pesé de tout son poids dans la vie morgienne.

Aujourd'hui, l'endettement a été réduit de manière drastique, particulièrement grâce au bon résultat comptable lié à l'exceptionnelle conjoncture économique de ces dernières années (-45 millions).

La Municipalité est obligée d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que dans les conditions actuelles, vouloir diminuer les impôts, serait prendre le risque de reproduire l'erreur faite en 89. En effet, les similitudes sont importantes entre ces deux périodes car tous les indicateurs économiques nous incitent à la plus grande prudence (il serait un peu léger d'ignorer les effets de la crise qui s'annonce) et nous sommes à nouveau face à des investissements essentiels pour la Ville. Se priver de ressources à l'heure des dépenses serait une démarche qui présente quelque danger sur le niveau d'endettement dont on n'a cessé de dire qu'il devait être le plus bas possible eu égard aux générations qui nous suivent. Affirmer le contraire, semble difficile à comprendre, ne serait-ce que du point de vue de la cohérence.

Depuis 15 ans, Morges est au bénéfice d'une grande stabilité fiscale qui lui permet aujourd'hui d'envisager une gestion saine à long terme et d'envisager son développement avec sérénité. La Municipalité recommande donc de soutenir le statu quo fiscal en soutenant le rapport de minorité.

Avant d'aborder la discussion sur le taux d'imposition, **M. Dominique DEGAUDENZI** tient à faire part au Conseil de ses interrogations concernant la divulgation du vote de la commission, alors que l'usage était que ce vote restait secret jusqu'à l'envoi du rapport au Greffe municipal. Après la séance de la Commission des finances du 15 septembre, un membre de la commission du Groupe SVI a communiqué à la Municipalité les conclusions de la commission que l'on retrouve dans le rapport de majorité. Forte de cette information, la Municipalité a convoqué la COFIN pour une nouvelle séance pour, en quelque sorte, expliquer à la COFIN pour quelles raisons le taux d'imposition ne devait pas être abaissé. Dès lors, M. Degaudenzi regrette que l'usage qui a prévalu jusqu'à peu ne soit plus respecté. Il se demande d'une part si l'usage qui a prévalu jusqu'alors de respecter le secret sur les délibérations et décisions d'une commission est désormais caduc et d'autre part si la Municipalité espérait faire revenir la majorité de la commission sur sa décision.

Mme la Syndique Nuria GORRITE considère que la Municipalité n'a pas à se justifier. Néanmoins, elle fait remarquer que celle-ci était présente lors de la séance du 15 septembre lorsque les membres de la COFIN ont débattu de la diminution du taux d'imposition. Plusieurs questions ont été posées lors de cette séance, notamment sur les effets de cette éventuelle baisse sur la péréquation. La 2^e séance avait pour but d'apporter les réponses aux questions soulevées lors de la séance précédente. La Municipalité est respectueuse de la séparation des pouvoirs et n'a donc pas fait pression sur la majorité de la commission.

M. Eric DECOSTERD apporte quelques précisions. La Municipalité s'était retirée lorsque la commission a voté, donc, le résultat du vote aurait, en principe,

dû rester à l'intérieur de la commission. D'autre part, le vote du 15 septembre n'a jamais été remis en question après les informations données par la Municipalité.

Il y a 3 ans, **Mme Maria Grazia VELINI** aurait probablement été très heureuse d'une baisse d'impôt car elle ignorait alors la valeur d'un point d'impôt. Aujourd'hui, elle sait qu'elle pourrait éventuellement s'offrir une bouteille de Champagne non millésimé pour fêter le passage à l'année 2009. Sa participation à la Commission des finances lui a fait considérer d'un œil différent la gestion de la ville. Mme Velini pourrait abonder dans le sens du rapport de majorité si le véritable but était le bien-être des Morgiens. Mais elle considère qu'il ne s'agit que d'un leurre destiné à faire campagne électorale, comme l'a été le référendum sur le plafond d'endettement. Ceux qui aujourd'hui demandent la baisse d'un point d'impôt ne cessent de crier à la catastrophe financière pour tout préavis municipal qui va dans le sens du bien-être des Morgiens. En conclusion, Mme Velini demande au Conseil de voter les conclusions du rapport de minorité.

Considérant que les budgets des 4 dernières années ont été déficitaires et que les comptes de ces mêmes années ont révélé un bénéfice, **M. Claude RANDIN** demande aux commissaires minoritaires dans quel cas de figure ils accepteraient une baisse du taux d'imposition, puisque 4 années de comptes bénéficiaires ne suffisent pas.

Depuis 30 ans, les budgets sont déficitaires alors que les comptes se révèlent souvent positifs. M. Randin pense qu'il faut donc se baser sur les résultats pour fixer le taux d'imposition, par exemple selon les principes suivants : Tant que les comptes sont à peu près équilibrés, il faut maintenir le taux d'imposition, si les comptes sont déficitaires plusieurs années de suite, il faut augmenter le taux d'imposition pour retrouver l'équilibre et au contraire le baisser si les comptes sont bénéficiaires plusieurs années de suite.

Mme Anne-Catherine AUBERT annonce que le Groupe des socialistes, verts et indépendants, considérant les incertitudes de la période de crise financière, soutient le rapport de minorité.

Le Groupe SVI s'est engagé à améliorer l'état des finances communales et à diminuer l'endettement. Grâce à la prudence de la Municipalité en matière d'investissement, la situation s'est améliorée. La conjoncture de ces dernières années a favorisé cette situation. Mais la situation se dégrade et certains prévoient même une récession. Ce n'est donc pas le moment de baisser le taux d'imposition.

La proposition du rapport de majorité manque de cohérence. En effet, depuis de nombreuses années, les partis du Centre-droite affirment qu'il faut diminuer la dette. Aujourd'hui, ces mêmes partis proposent une baisse du taux d'imposition qui entraînera à terme une aggravation de l'endettement.

Et qu'en est-il du signal adressé à la population ? N'est-ce pas le rôle de la collectivité publique que d'assurer l'entretien et le développement de son patrimoine et de proposer des prestations de qualité plutôt de récompenser ses citoyens ? La réduction d'impôt proposée correspond en moyenne à une quarantaine de francs par année, soit un café par mois. Cette somme ne va pas soulager le quotidien de ceux qui en ont besoin. Il s'agit d'une manœuvre électoraliste et pas d'une démonstration de générosité. De vraies solutions

existent, comme l'aide individuelle au logement soumise à l'étude du Conseil actuellement. Si les partis du Centre-droite veulent vraiment aider les citoyens, ils pourront en faire la démonstration lors du prochain vote sur cet objet.

Les vrais bénéficiaires d'une baisse d'impôt ne seront pas les citoyens de Morges, mais d'autres communes auxquelles Morges versera, par le biais de la péréquation, près d'un demi million.

Ainsi, dans un esprit de cohérence et de stabilité, le Groupe SVI recommande au Conseil de voter pour le rapport de minorité.

M. Laurent PELLEGRINO s'étonne que les partis qui habituellement prônent l'égalité et la solidarité tentent ce soir de nous expliquer qu'il ne faut pas baisser le taux d'imposition pour ne pas payer une contribution supplémentaire à la péréquation.

Ces mêmes personnes proclament qu'il faut une meilleure répartition des richesses. Mais ce soir, Morges, qui fait pourtant partie des communes dites riches, ne doit participer à la répartition financière tendant à une meilleure égalité entre les communes.

Et pourtant, cette baisse symbolique proposée par le rapport de majorité doit être également considérée comme un soutien aux Morgiennes et aux Morgiens qui se lèvent tôt et qui payent des impôts.

C'est pourquoi M. Pellegrino invite le Conseil à soutenir le rapport de majorité.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER a lu et étudié les rapports de la Commission des finances, il a écouté avec attention la prise de position du Groupe des socialistes, verts et indépendants. Tout ceci lui inspire quelques remarques.

Tout d'abord, le souci évoqué dans le rapport de minorité concernant les investissements consacrés à l'entretien du patrimoine morgiens et des infrastructures. Et M. Busslinger rappelle que la Commune dispose d'une belle cagnotte. Il reste encore quelques milliers d'actions de la Romande Energie qui valent entre 4 et 6 millions et dont on a décidé la vente précisément pour financer l'entretien de notre patrimoine. D'un côté, on présente un budget déficitaire en se lamentant que l'on ne pourra pas financer les investissements, et d'un autre côté, on refuse de toucher à une réserve existante.

Deuxième remarque inspirée par l'argumentaire du Groupe des socialistes, verts et indépendants. Il est plus question (et M. Busslinger cite les propos de Mme Aubert) d'assurer l'entretien et le développement du patrimoine et de proposer des prestations de qualité plutôt que de récompenser ses citoyens. Donc, pour le Groupe SVI, il ne faut pas récompenser les citoyens, et surtout pas ceux qui paient des impôts, ceux-ci étant taillables et corvéables à merci. Pas question donc de baisser les impôts, le mouvement ne peut aller que dans un sens : plus, toujours plus.

C'est exactement ce que ne veut pas le rapport de majorité. Ce rapport dit : nous avons 4 ans de comptes extraordinairement bénéficiaires, nous avons 30 ans de budgets extraordinairement déficitaires. Il est temps de dire aux citoyens payeurs d'impôts de cette ville : "Vous avez bien travaillé, c'est grâce à vous que nous payons notre personnel communal, c'est grâce à vous que nos infrastructures sont en bon état". Et quand on leur dit "C'est grâce à vous..." on peut aussi dire "Vous méritez aussi quelques chose". Et c'est pour cela qu'il faut voter les conclusions du rapport de majorité.

- **M. Vincent JAQUES** trouve un peu ridicule de proposer une baisse du taux d'imposition qui se résume en moyenne à CHF 40, soit un café par mois. Pour sa part, il préfère que la Commune continue à développer ses prestations plutôt que de dire aux contribuables "La conjoncture est bonne, alors nous vous offrons un café par mois".
- M. Joan MERINO relève la qualité des rapports de majorité et de minorité de la Commission des finances. Il revient sur la conclusion du rapport de majorité. Il cite une phrase de la conclusion du rapport de majorité "Il faut au contraire donner un signal à la population morgienne qui souffre et qui va continuer de souffrir d'augmentations inéluctables en tous genres".
- M. Merino est d'accord, la population morgienne souffre, mais ce n'est pas à cause du taux d'imposition qui est resté inchangé depuis 2004. Si la population morgienne souffre, c'est à cause d'une crise économique mondiale sans précédent.

D'un autre côté, on nous dit qu'une baisse du taux d'imposition donnera un signal à la population. Paraphrasant M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba dans son intervention devant le Grand Conseil, la semaine dernière. M. Merino dit que nous ne sommes pas là pour donner un signal, nous ne sommes pas des sémaphores.

La conséquence directe d'une baisse du taux d'imposition sera d'augmenter la dette communale de plus d'un million. Il y a là une incohérence des propos de la droite qui a toujours réclamé une diminution de la dette. C'est pourquoi M. Merino invite le Conseil à soutenir le rapport de minorité.

M. Dominique DEGAUDENZI considère que la baisse d'un point d'impôt est justifiée. Lors du processus EtaCom en 2004, la charge fiscale aurait dû être de 151,5 points pour le Canton et 70,4 points pour la Commune, soit 221,9 points. La Municipalité avait alors proposé un taux de 76 pour la Commune. Ce taux avait été refusé en référendum et les référendaires, soucieux de la dette communale, s'étaient ralliés à un taux de 72,5. Cette baisse de 1 point se justifie en fonction des promesses faites aux contribuables des villes centres telles que Morges lors du vote sur le processus EtaCom. Il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction.

Cette baisse est également méritée, car l'endettement brut de la Commune a passé de 117 millions à la fin 2003 à 87 millions à la fin 2007, soit une diminution de près de 30 millions. Dans le même temps, l'endettement net de la Commune baissait de près de 45 millions. Cette année encore, l'endettement de la Commune devrait continuer à baisser. Les Morgiennes et les Morgiens, ainsi que les entreprises morgiennes ont largement participé à cette amélioration au cours des 5 derniers exercices. Ces efforts méritent bien une récompense d'un point d'impôt.

Cette baisse est mesurée, le point d'impôt estimé pour 2009 représente env. CHF 550'000. Comparée à un revenu de fonctionnement de près de 103 millions, elle est modeste. Même en tenant compte de l'augmentation des charges, par le jeu de la péréquation, de l'ordre de CHF 500'000, son effet sur les finances communales reste mesuré.

Cette baisse est bienvenue pour les contribuables et les entreprises morgiens au moment où ils doivent faire face à diverses hausses prévues (assurance maladie, électricité, combustibles) et en plus une hausse des salaires à la charge des entreprises.

En conclusion, M. Degaudenzi invite le Conseil à soutenir les conclusions du rapport de majorité.

Puisque tout contribuable morgien sait combien il paie d'impôt et peut calculer ce que lui rapporterait la baisse d'un point d'impôt, **M. le Municipal Eric ZUGER** donne quelques exemples. Disposant d'un revenu que l'on peut qualifier de moyen ou de modeste, M. Züger estime qu'il va économiser CHF 100 à 150 par année. Il y aurait des personnes qui ne verraient pas de différence car leurs revenus sont trop faibles et elles ne paient pas d'impôt. Il y a à Morges environ 700 personnes qui, toutes ensemble, paient moins de CHF 100'000 d'impôt. Mais il y a également 14 contribuables qui, tous ensemble, paient plus de CHF 1,4 million. Après paiement de la facture d'impôt, il leur reste encore plus d'argent que n'en a le contribuable moyen. Manifestement, ce sont ces contribuables aisés qui ont un intérêt à voir baisser le taux d'imposition.

Quant à la péréquation, son but est de redistribuer une partie des revenus et de la fortune qui ne sont pas également répartis dans les communes. Il y a des communes "riches" et d'autres qui sont "pauvres". Sur l'échelle de la péréquation, Morges se situe à 14,9 alors que la moyenne cantonale est à 13,2, c'est-à-dire que Morges est légèrement en dessus de la moyenne. Et c'est pour cette raison que Morges contribue à la facture sociale et à la péréquation. Si la Commune baisse son taux d'imposition, elle encaissera un demi million en moins d'un côté et elle devra contribuer plus fortement à la péréquation de l'autre côté. La Commune sera perdante.

D'autre part, le Grand Conseil a voté des réductions fiscales pour les familles et les entreprises. L'impact de cette décision au niveau de la Commune de Morges s'élève à approximativement 1,3 million de recettes fiscales en moins. Ajouter à cette baisse de revenus une baisse supplémentaire de CHF 500'000 n'est pas supportable pour la Commune.

En ce qui concerne les actions de la Romande Energie, il s'agit des bijoux de famille. On ne pourra les vendre qu'une fois. A l'heure actuelle, l'énergie est une valeur stratégique qui ne pourra qu'augmenter. Faut-il céder maintenant des actions dont la valeur va augmenter avec les années ? C'est pourtant ce que M. Busslinger veut que l'on cède.

M. Michel REYNOLDS informe le Conseil que la demande du rapport de majorité a déjà été présentée sous forme de postulat à la Commune de Montreux. Les conclusions du rapport de la Municipalité de Montreux disaient en substance que la baisse du taux d'impôt aurait pour effet d'augmenter la facture sociale. Rapportés à l'aune de Morges, avec un point d'impôt à CHF 550'000, l'augmentation des charges de la péréquation serait de l'ordre de CHF 500'000 par année, c'est-à-dire une perte nette de l'ordre de CHF 1,05 million.

D'autre part, plus la situation financière d'une commune est positive, plus sa cotation pour les emprunts est favorable. Si le taux d'impôt devait baisser, la cotation de la Commune serait moins bonne et elle devrait emprunter à un taux plus élevé, ce qui alourdirait le service de la dette.

Vaut-il mieux donner ce demi million à l'extérieur plutôt que l'investir ou le dépenser à Morges, sachant que les attentes régionales sont nombreuses (halle multifonctions, piscine couverte, parking) ?

En conclusion, M. Reynolds invite le Conseil à voter les conclusions du rapport de minorité.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER regrette que notre Municipal des finances ne semble pas apprécier les contribuables à leur juste valeur. Car les propos de M. Züger se résument à une antienne bien connue : "salauds de riches !", parce que ces 14 personnes qui ont le culot de payer chacune CHF 100'000 d'impôt, il faut qu'ils partent, comme çà, le reste de la population aura l'immense plaisir de voir sa facture d'impôt augmenter de 3 à 4 points. M. Züger nous dit également que la Commune est trop riche et c'est pour cela qu'elle doit payer pour la péréquation et la facture sociale. Il faut donc d'urgence chasser les riches pour appauvrir la Commune et payer moins pour la facture sociale.

Il faut garder un minimum de raison. Nous avons un trésor de guerre, et M. Züger sait que le Conseil communal n'a jamais demandé de vendre la totalité des 12'000 actions de la Romande Energie que possède la Commune. Les actions concernées sont au nombre de 3'450, ce sont celles qui ne sont pas conventionnées et que la Commune peut vendre librement. Ces actions sont réservées pour financer l'entretien du patrimoine bâti de la Commune et ce n'est pas le point d'impôt demandé par le rapport de majorité qui va mettre en péril des investissements.

M. Busslinger revient également sur les propos de M. Reynolds. Si celui-ci arrive à réaliser la halle multifonctions, la piscine couverte et un parking, alors il est un génie de la finance. M. Reynolds nous décrit une apocalypse. Pour un point d'impôt est-ce vraiment ce qui nous attend ?

Ce que demande le rapport de majorité est que l'on tienne compte des contribuables, qu'ils ne soient pas considérés uniquement comme des vaches à lait mais qu'on leur donne également quelque chose après des années de comptes favorables.

- M. le Municipal Eric ZUGER rappelle que la dette n'intervient pas dans les calculs de la péréquation. Si nous n'arrivons pas à maîtriser la dette communale, cela n'aura pas d'influence sur la facture de la péréquation. Quant au départ ou à l'arrivée de contribuables, c'est un souci qui se règle en premier lieu au niveau cantonal. M. Züger relève également que dans l'enquête de 24 heures sur les villes de Suisse romande, Morges est classée en tête. Ce n'est donc pas uniquement le taux d'impôt qui sert à choisir le lieu de résidence. Le rapport de majorité cite également d'autres villes comme exemples. Si l'on prend le cas de la Ville de Nyon où le taux d'imposition est de 65, comparé avec celui de Morges à 72,5. Mais le point d'impôt par habitant est à CHF 51.42 contre CHF 39.46 pour Morges. En forçant le trait, il faudrait raser les locatifs pour construire des villas afin d'accueillir des contribuables aisés. En conclusion, M. Züger invite le Conseil à voter pour le statu quo.
- M. Vincent JAQUES rappelle qu'il ne s'agit pas d'en faire toujours plus, comme cela a été évoqué. Il s'agit uniquement de maintenir le statu quo. Il a été demandé dans quelle condition une baisse d'impôt pourrait être envisagée. M. Jaques n'a pas de réponse à cette question, mais il a constaté que lorsque la

question "Voulez une augmentation d'impôt ?", la réponse a toujours été 2 fois NON en 4 ans. Il vaut donc mieux en rester à la situation actuelle.

M. Jean-Bernard THULER revient sur certains propos tenus il y a quelques années. La Municipalité à majorité de gauche veut laisser filer le plafond d'endettement à 135 millions, c'est inacceptable ! En 2006, la Municipalité et le Conseil communal ont basculé à gauche. Forte de cette double majorité, la Municipalité veut investir 52 millions entre 2007 et 2009, soit 80 % des investissements prévus au cours de la législature. La dette communale, stabilisée aujourd'hui à 105 millions s'envolerait à plus de 125 millions et ruinerait des années d'efforts consacrés à la maîtriser. Pour financer cette politique dispendieuse, le Conseil communal est appelé à voter un plafond d'endettement à 135 millions. La conséquence de ce nouveau plafond serait une augmentation inéluctable du taux d'imposition. Pour cette raison, les 4 partis du Centre-droite demandent un étalement des dépenses dans le temps et préconisent un plafond d'endettement beaucoup plus bas. Les signataires de cet article sont les représentants des 4 partis du Centre-droite.

Aujourd'hui, ces mêmes partis nous proposent de baisser les impôts, donc de laisser augmenter la dette. C'est une politique de girouette.

Au passage, M. Thüler remercie M. Busslinger pour les 25 % d'augmentation qui vont nous arriver avec la facture d'électricité.

- M. Jean-Hugues BUSSLINGER trouve que M. Thüler lui prête beaucoup de pouvoir. Il rappelle que la Romande Energie et les compagnies électriques en Suisse sont en mains publiques à 85 % et que si il y a augmentation de 25 %, il faut se tourner vers le pouvoir politique. Si l'on tient compte du découplage du réseau Swissgrid qui coûte 0,9 centime par kilowattheure (suite à une loi votée par tous les bords politiques), en ajoutant 0,5 centime pour l'encouragement des énergies renouvelables, les taxes diverses et la TVA, on arrive à près de 20 % d'augmentation. Les premiers bénéficiaires de la facture d'électricité sont les collectivités publiques par les frais de distribution qui sont de l'ordre de 9 centimes par kilowattheure.
- **M.** Eric DECOSTERD voudrait dédramatiser le débat, que l'on arrête de s'envoyer café et champagne à la figure. Il remercie Mme la Syndique pour avoir rappelé la position de la Municipalité en matière de taux d'imposition. Il rappelle qu'en 2003, le Conseil a appris, d'abord que les budgets sont rarement suivis par les faits, mais également que lorsque la Municipalité demande une augmentation du taux d'imposition de 3,5 points, elle le faisait en relation avec un budget qui était déficitaire de 1,2 million. Le Président de la Commission des finances d'alors avait dit : si nous refusons cette augmentation de 3,5 points, le déficit ne sera pas de 1,2 million mais de plus de 3 millions. Résultat, les comptes 2004 ont clôturé avec un résultat de 4,2 millions.

En 2003, lorsque le Conseil a voté une augmentation d'impôt de 3,5 points, la Municipalité et le comité qui soutenait cette augmentation disaient : 3,5 points c'est peu de chose, c'est 50 à 60 francs d'impôt en plus pour un contribuable qui a un revenu imposable de CHF 70'000, le prix d'un café par semaine. Et pourtant, la population a refusé cette augmentation d'impôt votée par le Conseil. En 2009, la Commission des finances a raisonné différemment, la majorité de la commission s'est demandé comment pouvons-nous justifier qu'après 4 ans de

comptes bénéficiaires, nous ne soyons pas en mesure de proposer à la population une baisse d'un point ? Comment, si nous refusons cette baisse, pourrons-nous, dans quelques années, demander à la population une hausse d'impôt parce que nous aurons eu 3 ou 4 années de compte déficitaire ? Si nous voulons un jour recevoir, il faut aussi savoir donner.

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle qu'il s'agit de décider si l'on veut abaisser le taux d'imposition d'un point ou en rester au statu quo. Nous sommes bien loin de l'apocalypse annoncée par certains et il faut savoir raison garder. Certes, les comptes des dernières années ont été bons, mais ceci est dû à des rentrées extraordinaires et des recettes liées à l'excellente conjoncture. A la demande de la Commission des finances, la Municipalité a étudié diverses hypothèses.

La première hypothèse est que l'excellente conjoncture de ces dernières années, qui nous a valu les résultats bénéficiaires de ces dernières années, arrive à son terme.

La deuxième hypothèse part du fait que, le Plan directeur cantonal étant entré en force, nous devons faire face à des défis majeurs. Il est prévu que 40'000 habitants viennent s'établir dans notre région. Cette densification va entraîner des modifications profondes en terme d'infrastructures. Nous aurons besoin d'argent pour faire face aux différents problèmes liés à ces nouveaux habitants. La troisième hypothèse est, qu'en 2009, va s'organiser la plateforme Canton – communes autour de la question de la péréquation dont les mécanismes doivent être revus.

La quatrième hypothèse est la proposition de baisse du taux d'imposition. Son effet sera limité, il s'agit plus d'un effet d'annonce que d'une réelle amélioration de la situation des contribuables.

La Municipalité a estimé que, compte tenu de tous ces éléments, il est nécessaire de ne pas modifier le taux d'imposition.

Mme Esther BURNAND demande que la votation se fasse à bulletin secret, conformément à l'article 78 du Règlement du Conseil.

La parole n'est plus demandée.

La demande de vote à bulletin secret étant appuyée par plus de 5 voix, cette procédure sera suivie.

Bulletins délivrés : 92 Bulletins rentrés : 92

Au vote:

Les conclusions du préavis sont acceptées par 50 OUI contre 42 NON.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,

- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2009 tel que présenté en annexe du préavis municipal, les ratifications légales étant réservées.

N° 43/11.08 Direction des infrastructures et énergies

Objet: Demande d'un crédit de CHF 415'000.00 pour le renouvellement

des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue

des Tanneurs

Remplaçant M. Claude BRUNNER, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, excusé, **M. Cedric FAVRE** lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote:

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 415'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Tanneurs;
- 2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 20'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

N° 45/11.08 Administration générale, culture et tourisme Objet : Réponse au postulat de M. Alexandre Jaquinet

M. Rémy DELALANDE, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du rapport de la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

Au vote:

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. de prendre acte du rapport de la Municipalité;
- 2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat de M. Alexandre Jaquinet.
- 6. Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser ou définir la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges, et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un différent mode de gestion et/ou de propriété Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

La détermination de la Municipalité a été communiquée par écrit aux membres du Conseil communal. Elle figure en annexe 1 à ce procès-verbal.

M. Philippe DERIAZ a pris note de la détermination de la Municipalité sur son postulat. Il constate que la Municipalité passe comme chat sur braise sur la question de la circulation avec les problèmes que cela comporte pour les riverains de l'avenue Hugonnet. La Municipalité concède cependant que les problèmes de stationnement sont endémiques puisque les forces de police doivent intervenir régulièrement en raison de stationnements illicites, spécialement lors de manifestations à Beausobre.

Il relève l'incohérence des propos de la Municipalité qui souligne qu'il s'agit bien d'une affaire publique au sens de la Loi sur la circulation routière mais relève le mauvais entretien de la chaussée et des trottoirs qui relèvent des propriétaires riverains.

M Deriaz demande que son postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission, conformément à l'article 62 du Règlement du Conseil communal. Subsidiairement, il renonce à demander une modification du statut de propriété mais demande que le 2^e point soit maintenu, à savoir définir, de la part de la Municipalité, la politique d'entretien, de stationnement et de circulation dans cette rue privée, mais à usage public selon la Loi sur la circulation routière.

M. Jean-Jacques AUBERT profite du postulat de M. Deriaz pour intervenir au sujet de l'avenue Hugonnet.

Avant la création de la Zone 30 de Chanel, l'avenue Hugonnet était délimitée à ses extrémités par des panneaux "Interdiction de circuler" avec la mention "Bordiers autorisés" et tout se passait plutôt bien.

Lors de la création de la Zone 30, les rues publiques de ladite zone ont été équipées de chicanes, arbres, marquage pour limiter la vitesse et diminuer, voire éradiquer le trafic de transit.

En ce qui concerne l'avenue Hugonnet, intégrée dans la zone 30, aucun aménagement n'a été entrepris. Pire, les panneaux "Interdiction de circuler" ont été enlevés. On a donc créé une voie express, longue de 350 m, privée, dans cette zone. Cette voie est empruntée par les automobilistes pressés et peu soucieux des limitations de vitesse qui préfèrent cette voie express au slalom de l'avenue de Chanel. Ce surplus de circulation provoque également une dégradation accélérée de la chaussée.

Convaincu que des mesures simples et peu coûteuses telles que ralentisseur et marquages pourraient très bien convenir, M. Aubert invite la Municipalité à renouer le dialogue avec les propriétaires pour que des mesures soient prises afin de diminuer l'attractivité de l'avenue Hugonnet pour le trafic automobile.

M. le Municipal Denis PITTET relève que la détermination de la Municipalité inclut une carte montrant que cette avenue a un double statut : public à une extrémité et privé pour le reste. M. Pittet pense que les riverains de l'avenue Hugonnet ont la chance de se trouver sur une artère en Zone 30 et de plus avec une mention "Bordiers autorisés". Cela signifie que le trafic devrait être réservé aux habitants de la rue ou du quartier qui se rendent à leur domicile. On sait également que cette rue est utilisée par les écoliers.

La parole n'est plus demandée.

L'article 62 du Règlement du Conseil dit que la proposition est renvoyée à l'examen d'une commission si 10 membres au moins le demandent. La demande de M. Deriaz étant soutenue par 11 voix, son postulat sera renvoyé en commission.

7. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce qu'il y aura 3 réponses orales en plus des réponses écrites reçues par les membres du Conseil communal. Ces dernières figurent en annexes 2 et 3 à ce procès-verbal.

M. le Municipal Denis PITTET répond à la question de Mme la Conseillère communale Esther Burnand sur la rue des Vignerons et le giratoire de la Tour. Dans le cadre du préavis pour la demande d'un crédit de CHF 2'020'000.00 pour la deuxième étape du quartier Uttins/Sorby (réfection des infrastructures communales et création d'une zone 30), le projet proposait une amélioration du tronçon de la rue des Vignerons, bordant la Morges par la séparation des flux routier et piétonnier par la plantation d'arbres et l'aménagement de deux îlots de détente.

Par ailleurs, la réalisation du projet Oulevay a nécessité l'abattage d'arbres pour lesquels des compensations ont été requises, la plantation des arbres sur la rue des Vignerons permettant de compenser en partie cette perte.

Les places de stationnement supprimées sur la rue des Vignerons ont été compensées en grande partie par l'aménagement de nouvelles places dans le quartier Uttins/Sorby. Sur un total de 42 places avant travaux, 38 seront à disposition dès la fin du chantier dans le quartier.

Par ailleurs, afin d'améliorer la fluidité sur l'axe nord, un avant-projet pour la réalisation d'un giratoire au croisement des avenues de Marcelin et J.-J. Cart est en cours. La construction du giratoire de la Tour, qui devrait avoir un diamètre de 24 m, représente un des principaux maillons pour la mise en oeuvre du nouveau schéma des circulations en Ville de Morges, dont les principes sont mentionnés dans le plan directeur communal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond à la question de M. Gilliard concernant la cyberadministration. Cette réponse donne à la Municipalité l'occasion d'informer le Conseil communal sur les réflexions qu'elle a conduites depuis l'acceptation du crédit par le législatif en mai 2008. La Municipalité rappelle ici que la stratégie d'implanter une démarche de cyberadministration vise une plus grande efficience de l'administration, une plus grande visibilité des prestations publiques, une présentation interactive de la commune, de même qu'une refonte profonde du site Internet qui doit tendre vers une plus grande convivialité, un accès plus direct, plus interactif.

La Municipalité avait alors défendu la solution d'engager une personne ayant des compétences techniques à l'interne de l'administration et d'externaliser les prestations graphiques et de communication, solution dont les désavantages avaient été mis en évidence par la commission, dont le principal était de trouver la perle rare ayant des compétences en informatique de gestion, en architecture de système et en gestion de consultant pour les tâches qui seraient inévitablement déléguées à l'extérieur.

Avant d'engager le processus de recrutement, la Municipalité, sensibilisée aux recommandations de la commission, a décidé de vérifier quelle aide elle pouvait trouver chez des fournisseurs privés spécialisés, quelle était la voie qui offrait le plus de prestations pour le même coût. De plus, elle a développé ses réflexions sur la politique de communication, conformément au postulat Vincent Jacques et consorts, dont un des aspects est la communication via Internet.

La Municipalité a donc pris l'option de rencontrer une société privée à Lausanne, spécialisée dans le domaine du développement de stratégies de communication dédiées aux nouveaux médias, au développement de plateformes interactives, de sites d'entreprises pour ouvrir notre réflexion et élargir nos connaissances et vérifier quel type de prestations elle peut offrir.

Ce type de société, grâce à ses compétences pluridisciplinaires, est donc à même de traiter rapidement aussi bien les aspects techniques de la cyberadministration que la mise en place d'outils liés à un concept de communication. Cela modifie légèrement notre approche, car on peut envisager de déléguer les aspects techniques à l'externe et imaginer que le contenu du site, qui est l'essence même de la communication de la Ville, doit quand même être géré en interne. Cette manière de procéder est conforme à des pratiques actuelles d'autres administrations publiques.

L'option d'orienter une ressource interne sur l'alimentation du site et de déléguer le développement de la partie technique à une société externe nous apparaît à ce stade être une meilleure solution en rapport aux coûts à consentir. Au vu des montants en jeu, nous tombons dans une procédure d'appel d'offre marché public sur invitation, ce qui nécessitera une réponse d'au moins 3 soumissionnaires, dont 1 extérieur à la commune.

Dès lors, un préavis complémentaire sera déposé en février 2009. De nouvelles conclusions allant dans ce sens seront soumises au Conseil communal.

M. le Municipal Michel GRIVEL répond à la question de Mme Martine Costa concernant le Collèges des Jardins.

La question de Mme Costa est pertinente. Il est vrai que le projet de rénovation du Collège des Jardins est régulièrement reporté dans le plan des investissements depuis quelques années. Les raisons en sont multiples.

L'état du bâtiment justifie ce projet de rénovation. L'immeuble a été construit en 1965. Cet édifice est mal isolé, sa chaudière arrive en bout de course et doit, dans tous les cas, être remplacée avant 2015. Cet assainissement est imposé par les prescriptions de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Mis à part les quelques défauts déjà constatés par Mme Martine Costa, et hormis des consommations relativement importantes, cet immeuble est régulièrement entretenu et fonctionne correctement. Sa rénovation ne revêt dès lors pas une urgence impérative. Ceci explique peut-être en partie les reports successifs dont les raisons sont toutefois plus profondes.

Le collège est situé dans une zone d'utilité publique du Règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPA). Sa situation centrale dans un quartier relativement mal structuré et décousu a amené la Municipalité, successivement dans les années 1993 et 1997, à faire une réflexion sur cet objet allant dans le sens d'un agrandissement en intégrant les parcelles privées voisines situées dans la même zone.

Les projets étudiés n'ont pas abouti mais à ce moment déjà se posait la question stratégique du devenir et du développement de la ville à cet endroit. Aujourd'hui, la donne a encore évolué pour ce qui est des aspects environnementaux. Il en est de même pour les besoins stratégiques de notre ville à cet endroit. Les options restent multiples :

- Investir dans une rénovation implique une amélioration des performances thermiques de l'immeuble (nous devrions labelliser nos travaux sous l'étiquette Minergie®); ceci suppose une nette complication du projet et des investissements plus conséquents que ceux évoqués précédemment.
- Investir aujourd'hui dans cet immeuble pourrait avoir des effets de blocage pour le développement de la ville et figer le quartier pour longtemps. Un projet d'ensemble de démolition/reconstruction permettrait de débloquer la situation actuelle et dynamiser convenablement ce secteur de ville. Dans ce cas, il conviendrait encore de revoir le règlement de construction car les règles de la zone d'utilité publique peuvent ne plus être adéquates.

Ces questions ne sont pas anodines et méritent bien quelques réflexions d'ensemble qui n'ont pas été encore tranchées définitivement par la Municipalité. Une étude interne menée par les services communaux est actuellement en cours pour permettre à la Municipalité de se positionner sur cet objet. La Direction de l'aménagement du territoire et développement durable sera particulièrement impliquée dans cette étude.

Il est prévu que des propositions concrètes soient faites au Conseil communal en 2009. Pour l'immédiat, il est clair que les éléments défectueux constatés seront réparés dans les meilleurs délais par nos services.

8. Questions, vœux et divers

Mme Esther BURNAND remercie la Municipalité pour la réponse à ses questions. La réponse concernant la plantation des arbres à la rue des Vignerons l'amène à demander dans quelle mesure on essaye de varier les espèces d'arbres plantés.

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

M. Jean-Jacques AUBERT rappelle qu'il a déposé, en date du 27 juin 2007, une motion intitulée "Pour un éclairage public morgien moins gourmand". Cette motion a été prise en considération par le Conseil le 7 novembre 2007. Jusqu'à ce jour, la Municipalité n'a pas répondu à cette motion. Cependant, dans le préavis N° 48/11.08, on peut lire en page 3, paragraphe 2 "Bien que la Municipalité n'ait pas encore répondu à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand", la présente demande de crédit va dans le sens de la motion. Dès lors, M. Aubert demande quand la Municipalité répondra à sa motion.

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

- **M.** Jean-Hugues BUSSLINGER se réfère aux propos de Mme la Syndique Nuria Gorrite concernant l'entrée en vigueur du Plan Directeur Cantonal qui préconise une densification de l'habitat et pose les questions suivantes à la Municipalité :
 - Quelles sont les mesures qu'elle a prises ou qu'elle compte prendre pour mettre en œuvre cette densification ?
 - Quelle est la planification prévue ?
 - Quels en sont les délais ?

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

M. Rémy DELALANDE revient sur la réponse de la Municipalité à propos du coût des déprédations. Il est désagréablement surpris, tant par le coût causé par ces déprédations que par le nombre d'heures nécessitées par la remise en état. Il désire savoir s'il existe un profil type de ces criminels (mineurs, récidivistes, habitants de la Commune ou venant de l'extérieur), quels sont les sanctions encourues par les auteurs de ces déprédations et quels sont les moyens envisagés pour diminuer ce genre de délit (p. ex. discussion avec les jeunes).

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

Mme Martine COSTA remercie M. le Municipal Michel GRIVEL pour sa réponse concernant le Collège des Jardins et lui demande de passer voir l'état du bâtiment.

M. Dominique DEGAUDENZI remercie la Municipalité pour sa réponse au sujet des Zones 30. Il pose plusieurs questions à la Municipalité concernant les solutions envisagées pour résoudre le problème de l'autoroute à Morges :

La Municipalité sait-elle si l'Etat de Vaud a présenté à l'Office fédéral des routes (OFROU) la variante S3, version courte du contournement de la Ville de Morges par l'autoroute ?

Ou au contraire, seule la variante S4, grand contournement autoroutier depuis l'échangeur de Villars-Ste-Croix, a-t-elle été présentée à l'OFROU comme le laisse entendre le postulat déposé en tant que Députée par Mme la Syndique Nuria Gorrite et dont M. le Conseiller d'Etat François Marthaler prétend qu'elle est la meilleure, ainsi qu'il est rapporté par le quotidien 24 heures du 9 octobre ?

Ou alors les 2 variantes ont-elles été proposées, tout en privilégiant la version S4 ?

Qu'en est-il de la proposition de M. Eric Voruz, ancien Syndic, d'enterrer l'autoroute là où elle se trouve avec une 3^e voie ?

La table ronde proposée par la Municipalité de Morges pour résoudre la problématique de la circulation en Ville de Morges s'appuiera-t-elle sur la variante S3 courte ou sur le grand contournement S4 ?

Cas échéant, la Municipalité dispose-t-elle d'un scénario pour chacune des 2 variantes précitées ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que, puisque le sujet présente un grand intérêt pour la Ville de Morges, elle va donner au Conseil quelques informations sur ce qui se passe au Grand Conseil.

La problématique du contournement autoroutier de Morges n'intéresse pas seulement les syndics, mais devrait intéresser tous les élus des communes concernées, en espérant qu'ils parleront d'une même voix car l'enjeu est d'obtenir une manne fédérale importante pour résoudre le problème dont souffre la Ville de Morges depuis la construction de l'autoroute.

En 1960 déjà, la Ville de Morges avait déposé une initiative cantonale munie de 23'000 signatures demandant que l'autoroute suive un autre tracé, car la traversée de la ville induisait de graves nuisances sur la santé de ses habitants. Malheureusement, M. Charles-Paul Serex, alors Syndic de Morges et député, avait plaidé pour un retrait de l'initiative au nom des initiants, en espérant que la voix de Amis de Morges serait entendue le jour où Morges serait en difficulté. Ce souhait n'a malheureusement pas été exaucé puisque Morges est l'une des seules villes de Suisse à devoir financer elle-même une partie (10%) des parois anti-bruit en 1977.

Depuis lors, de nombreuses interventions ont été faites et en 2000, une étude test a été lancée et conduite par un comité de pilotage, formé de représentants du Conseil d'Etat, de l'Administration cantonale, de la Ville de Morges. Ce comité de pilotage a étudié de nombreuses variantes car il était nécessaire de prendre également en compte la saturation l'échangeur de Villars-Ste-Croix.

Au terme de l'analyse, 4 variantes, sur les 11 étudiées, ont été retenues, communément appelées S1, S2, S3 et S4. La variante S1 consistait en un enterrement de l'autoroute sous son tracé actuel en ville de Morges. Cette variante a été rejetée car elle demande un chantier à travers Morges pour une durée estimée entre 15 et 20 ans et nécessite la démolition de 40 immeubles, la fermeture de route d'accès durant la durée du chantier et conduirait à la suppression de la jonction autoroutière de Morges pendant la durée du chantier. La variante S2 consistait à construire un caisson au dessus de l'autoroute sur toute la traversée de Morges. Cette variante a été également été abandonnée.

Il ne reste plus à l'heure actuelle que les variantes S3 et S4. La variante S3 consiste en un évitement de Morges uniquement. Cette variante règle le problème morgien mais laisse de côté le problème de l'échangeur de Villars-Ste-Croix. La version S4 consiste en un contournement plus large partant de l'échangeur de Villars-Ste-Croix pour aboutir à l'ouest de Morges. Ces 2 variantes ont fait l'objet d'une nouvelle analyse tenant compte des impacts tant financier que de la protection de l'environnement et de la société.

Au terme de cette analyse, la version S3 arrive en tête car son impact environnemental est plus faible, de même que son coût. C'est cependant la variante S4 qui a été privilégiée par le Service des routes nationales.

A ce stade, le tracé des 2 variantes n'est pas définitivement fixé et le Canton doit encore affiner son étude pour définir le tracé qu'il présentera aux Autorités fédérales. Pour Mme la Syndique Nuria Gorrite, il apparaît qu'il faut redéfinir les 2 variantes avec le maximum de précision afin de prendre la meilleure décision possible. C'est ce que demande son postulat qui a été accepté par le Grand Conseil avec seulement 2 voix contraires. Il ne faut pas reproduire l'erreur qui a été commise en 1960.

Ce dossier recevra un crédit ad hoc du Conseil fédéral. Le message doit intervenir au plus tard à la fin de l'année prochaine. Il nous reste une année pour trouver le meilleur tracé et le défendre d'une même voix.

Mme la Syndique Nuria Gorrite espère avoir répondu de manière suffisamment détaillée aux questions de M. Degaudenzi.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 23 h. 05.

Le Président :

Le Secrétaire :

Frédéric Ambresin

Pierre Ethenoz

<u>Annexe 1</u>: Détermination de la municipalité sur le postulat de Philippe Deriaz et consorts du 4 juin 2008

Annexe 2 : Réponse écrite à la question de M. Dominique Degaudenzi "Est-il possible d'avoir des trottoirs dans une zone 30 km/h ?"

<u>Annexe 3 :</u> Réponse écrite à la question de Mme Esther Burnand concernant le coût des déprédations